

ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. UN MILITANT VOIT SA PEINE D'EMPRISONNEMENT ALOURDIE EN APPEL

L'éminent défenseur des droits humains Fowzan al Harbi a été de nouveau placé en détention, immédiatement après avoir été informé que sa peine avait été alourdie en appel. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Le 19 novembre, **Fowzan al Harbi** s'est rendu avec son avocat au tribunal pénal de Riyadh, la capitale, après avoir été convoqué par téléphone. Le juge lui a indiqué que la peine de sept ans d'emprisonnement prononcée à son encontre le 25 juin avait été alourdie en appel et a ordonné son arrestation immédiate.

Fowzan al Harbi, qui était détenu depuis le 26 décembre 2013, a été libéré deux jours avant que le tribunal pénal de Riyadh ne le condamne à une peine de sept ans de prison, assortie d'une interdiction de voyager subséquente de la même durée. Il est demeuré libre en attendant qu'il soit statué sur son appel mais il lui était interdit d'utiliser les réseaux sociaux et de fréquenter d'autres personnes. Il a été déclaré coupable, entre autres, d'avoir « rompu son allégeance » au roi en lançant des appels à manifester, d'avoir critiqué les autorités et d'avoir participé à la création d'une « organisation non agréée » (qui serait l'Association saoudienne pour les droits civils et politiques, ACPRA).

Amnesty International a appris que le juge avait ordonné l'arrestation immédiate de Fowzan al Harbi à la demande du procureur général, qui accusait cet homme d'avoir rendu publiques la liste des charges retenues contre lui et la décision du tribunal alors qu'il s'était engagé à ne pas le faire et avait été libéré sur la foi de ces déclarations. Les autorités ont fait en sorte que le nouveau jugement ne soit pas publié et ne fasse pas l'objet d'un débat public.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités saoudiennes à annuler la condamnation et la peine de Fowzan al Harbi et à libérer cet homme immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion ;
- engagez-les à prendre les mesures nécessaires pour qu'il puisse recevoir régulièrement la visite de sa famille et de ses avocats.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1^{er} JANVIER 2015 À :

Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre

King Abdullah bin Abdul Aziz Al Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Fax : (via le ministère de l'Intérieur)
+966 1 403 3125 (merci de vous montrer persévérant)

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

Ministre de la Justice

Sheikh Dr Mohammed bin Abdul Kareem
Al-Issa
Ministre de la Justice
University Street, Riyadh 11137
Arabie saoudite

Fax : +966 1 401 1741
+966 1 402 0311

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de l'Intérieur

His Royal Highness Prince Mohammed
bin Naif bin Abdul Aziz Al Saud
Ministry of the Interior, P.O. Box 2933,
Airport Road, Riyadh 11134

Arabie saoudite
Fax : +966 1 403 3125 (merci de vous
montrer persévérant)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'adresse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 15/14
Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/002/2014/fr.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. UN MILITANT VOIT SA PEINE D'EMPRISONNEMENT ALOURDIE EN APPEL

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Fowzan al Harbi, ingénieur de 36 ans travaillant à la Cité du roi Abdulaziz pour les sciences et les technologies, marié et père de deux enfants, est un membre fondateur de l'ACPRA, une organisation non agréée de défense des droits humains qui faisait campagne en faveur des prisonniers politiques en Arabie saoudite jusqu'à ce que les autorités ordonnent sa dissolution, en mars 2013. À partir de cette date, les membres de l'ACPRA ont été pris pour cible un par un, les autorités s'efforçant de faire taire les défenseurs des droits humains et les autres militants dans le royaume.

Fowzan al Harbi a été convoqué pour un premier interrogatoire le 11 mai 2013, lorsque le Bureau des enquêtes et des poursuites a commencé à mener des investigations sur ses activités militantes. Son procès devant le tribunal pénal de Riyadh s'est ouvert le 4 décembre 2013. Il devait répondre de chefs d'accusation tels que : « incitation à la désobéissance envers le dirigeant en lançant des appels à manifester », « signature de documents incitant l'opinion publique à se retourner contre les autorités » ou encore « description de l'Arabie saoudite comme étant un "État policier" ». Il était également jugé pour avoir « accusé le système judiciaire d'être incapable de rendre la justice » et « cofondé une organisation non agréée » (qui serait l'ACPRA), et pour n'avoir « tenu aucun compte des décisions judiciaires ordonnant sa dissolution ».

Il a été placé en détention à l'issue de la deuxième audience, le 26 décembre 2013. Le juge a ordonné son arrestation sans donner de motif, malgré les demandes répétées de son avocat. Fowzan al Harbi a été incarcéré à la prison d'Al Malaz, où il s'est plaint de ses conditions de détention auprès de l'administration de la prison, puis au juge. En effet, il était obligé de dormir dans le hall menant à la mosquée de la prison à cause de la surpopulation et devait utiliser une couverture usagée et sale qu'un prisonnier lui avait donnée pour se protéger du froid.

Le 23 juin 2014, le juge a ordonné la libération de Fowzan al Harbi, mais seulement après que ce dernier s'est engagé par écrit à ne publier aucun message sur les réseaux sociaux et à ne pas fréquenter d'autres personnes tant qu'une décision définitive n'aurait pas été rendue en appel. Deux jours plus tard, il a été déclaré coupable et condamné à une peine de sept ans d'emprisonnement, assortie d'une interdiction de voyager subséquente de la même durée. Il lui a aussi été interdit d'utiliser les réseaux sociaux et de fréquenter d'autres personnes.

La seconde arrestation de Fowzan al Harbi et l'alourdissement de sa peine s'inscrivent dans une vague de répression contre les membres de l'ACPRA, qui a mené notamment à plusieurs procès manifestement iniques. Ainsi, Mohammed al Bajadi a été rejugé en secret par le Tribunal pénal spécial le 23 octobre, soit quelques mois seulement avant qu'il ne termine sa peine de quatre ans d'emprisonnement. Il était accusé des mêmes infractions que lors de son premier procès, à l'issue duquel il avait été déclaré coupable et condamné. Un autre membre de l'ACPRA, Abdulaziz al Shubaili, devrait comparaître le 14 décembre devant le Tribunal pénal spécial lors d'une troisième audience. Il pourrait être placé en détention à tout moment.

Nom : Fowzan al Harbi
Homme

Action complémentaire sur l'AU 15/14, MDE 23/033/2014, 20 novembre 2014